

PRIX TONY GARNIER 2026

CONCOURS D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE URBAINE

APPEL À CANDIDATURES

Trois degrés de jury les 4 décembre 2025, 15 janvier 2026 et 26 mars 2026

Les dossiers de candidature sont à adresser **par voie postale avec AR** au plus tard le **vendredi 21 novembre 2025** (cachet de la Poste faisant foi)

Académie d'Architecture, Concours Tony Garnier
Hôtel de Chaulnes 9 place des Vosges 75004 PARIS

Le Prix d'urbanisme et d'architecture de la ville de la Fondation Prix Tony Garnier est ouvert aux urbanistes issus des Instituts Universitaires d'Urbanisme, aux architectes issus des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture et aux paysagistes issus des Ecoles Nationales Supérieures de Paysage, tous diplômés depuis moins de 5 ans.

Projets de développement, de renouvellement et d'aménagement urbain, comportant :

- l'étude globale et située d'une question urbaine d'actualité
- une intervention opérationnelle mettant en œuvre une stratégie d'aménagement et de construction pour un secteur incitatif

**Informations et statuts sur le site www.prixtonygarnier.fr
et sur le site de l'Académie d'Architecture www.academie-architecture.fr**

CONCOURS D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE URBAINE

Prix Tony Garnier 2026

Fondation du Séminaire et Atelier d'urbanisme Tony Garnier

Le Séminaire Atelier Tony Garnier, créé à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts par Robert Auzelle et André Gutton, s'était donné pour mission l'enseignement de deux disciplines complémentaires et indissociables, l'architecture et l'urbanisme.

Sans doute le besoin de réglementer les conditions de construction dans les villes et les territoires, la nécessité de coordonner un grand nombre de problèmes techniques et l'importance des budgets engagés sont-ils à l'origine d'un corps de spécialistes de l'urbanisme. Mais, il est bien évident qu'après les enquêtes, les études techniques et les choix politiques en fonction des conditions économiques, la mise en forme de la cité ou la gestion des espaces et du site procèdent d'une proposition d'architecture urbaine.

En organisant les volumes on compose les espaces extérieurs, les relations, le rythme des déplacements et les formes urbaines.

C'est cette vision globale, conçue comme l'architecture des villes et des paysages, que l'Académie veut remettre en valeur en créant le prix Tony Garnier.

Un urbanisme qui doit forcément s'exprimer en trois dimensions, prendre en compte les volumes et les espaces, sans oublier les notions de lumière et de temps.

L'architecture extérieure, au-delà des visions éloignées et rapprochées, doit être imaginée en fonction de son intériorité, celle des espaces pratiqués et habités.

En étant capable de dominer des techniques complexes, ces nouveaux concepteurs, serviteurs de la cité, doivent inventer « une nouvelle façon de vivre et la stratégie de son aménagement ».

RÈGLEMENT

Objet

L'Académie d'Architecture crée un prix d'urbanisme et d'architecture destiné à récompenser tous les ans un jeune diplômé ou un étudiant urbaniste, architecte ou paysagiste, réalisant un projet correspondant à l'esprit de l'enseignement du Séminaire Tony Garnier, tel que défini dans le préambule.

Le projet présenté comprendra :

- L'analyse d'un site urbain ou rural dans sa relation à l'environnement naturel, bâti, économique et social.
- Un programme détaillé intégré dans une étude concrète d'urbanisme sous forme de cartes, schémas et plans d'urbanisme réels.
- Une proposition d'architecture avec esquisses, plans et volumes de l'ensemble proposé.

Conditions de participation

Le concours est réservé aux :

- Jeunes architectes, paysagistes et/ou urbanistes diplômés depuis moins de cinq ans.
- Etudiants des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, inscrits dans la dernière année du cursus des études conduisant au Diplôme d'état d'architecte.
- Etudiants des Ecoles Nationales Supérieures de Paysage, de dernière année de formation.
- Etudiants de dernière année des établissements universitaires assurant une formation d'urbanisme.

Le projet présenté doit être un travail personnel ou d'équipe effectué :

- soit à l'intérieur d'un établissement de formation et correspondant à une valorisation universitaire précise ;
- soit à titre individuel ou en équipe par un architecte et/ou un urbaniste diplômé, à partir de leurs études personnelles.

Sujet

Le sujet traitera une problématique urbaine et d'actualité. Il portera sur un secteur d'aménagement opérationnel clairement délimité, en relation avec une étude globale du site, du contexte naturel, urbain, économique et social. Le souci des organisateurs étant de permettre aux concurrents de présenter des études d'urbanisme et d'architecture étayées sur des connaissances géographiques, sociales, économiques qui leur sont proches, toute liberté sera laissée pour le choix de la ville, sa situation, le site et le terrain.

Ce programme pourra être celui d'un projet développé à partir d'un sujet déjà étudié par le candidat dans son cursus scolaire, ou celui d'un concours publié, ou celui que le candidat souhaiterait étudier à titre personnel.

Le thème d'étude proposé doit être validé par l'analyse globale d'un site dans sa relation au contexte naturel, bâti, économique et social.

A partir des documents d'études antérieures présentées au jury, une proposition de développement d'un nouveau projet est soumise au jury et négociée avec lui. Le projet portera sur un secteur opérationnel dont l'étendue permettra d'apprécier tant son insertion dans le contexte urbain ou naturel que la qualité de son traitement architectural ainsi que sa faisabilité.

Modalités du concours

Le concours est à trois degrés :

1. Au premier degré.

Le jury examine les candidatures sur dossiers ⁽¹⁾.

Il choisit les sujets admis à concourir par référence aux objectifs du concours.

Les candidats fourniront un **dossier impérativement relié** (2 exemplaires photocopiés de format A4 de préférence (maximum A3 éventuel)) comprenant :

- un curriculum vitae détaillé (2 pages dactylographiées format A4*),
- une proposition de programme servant de base au projet qui sera présenté au deuxième degré.
Le programme retenu par le candidat devra faire obligatoirement l'objet d'une présentation fixant les objectifs de l'étude et les éléments quantitatifs à prendre en compte dans le projet (une vingtaine de pages dactylographiées format A4*),
- une proposition des orientations d'urbanisme qui seront développées entre le premier et le second degré (quelques pages dactylographiées* et des schémas graphiques d'intentions indiquant les volontés de développement et de méthodologie d'étude).

(1) L'Académie se réserve le droit de convoquer ou non les candidats selon leur nombre / (*) pages écrites uniquement au recto

Le jury sélectionnera les candidats appelés à concourir au second degré et précisera les attentes pour chaque candidat ou chaque équipe.

2. Au second degré.

Le jury reçoit les candidats retenus qui présentent leurs études préalables et des propositions de développement du projet.

Puis, il retient les candidats admis à présenter le projet définitif (au troisième degré), avec un maximum de 3, et définit contractuellement les tâches à effectuer et les limites de l'étude.

3. Au troisième degré.

Présentation du projet au jury avec un dossier comportant :

- une analyse détaillée du site (texte et documents graphiques de format A4*),
- le programme présenté au premier degré et la justification de son évolution en cours d'étude (pages dactylographiées format A4*),
- la présentation du parti urbanistique retenu et les contraintes architecturales qui en découlent (pages dactylographiées format A4*),
- le projet graphique, sur panneau(x) format A0 (84 x 118,8cm) et éventuellement des photographies ou photocopies de maquette d'étude et un carnet de croquis.
- ces prestations seront **précisées** par les comptes rendus du jury entre chaque degré.

Lieu et date du rendu

L'Académie d'Architecture fait connaître par le canal des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture et des Universités, les revues professionnelles et la presse, l'existence du concours, son but, ainsi que les lieux et date de rendu.

Jury

Le jury, constitué chaque année par l'Académie d'Architecture, comprend au maximum 10 membres, dont :

- 2 architectes et urbanistes, membres de l'Académie,
- Le(s) lauréat(s) primé(s) de l'année précédente,
- 5 architectes et/ou urbanistes,
- 2 personnalités de l'urbanisme, choisies parmi les membres associés ou des personnes extérieures à l'Académie.

Publication

En vue de la publication dans les revues professionnelles, pour assurer une meilleure diffusion du concours et de ses résultats, il est demandé aux candidats primés ou mentionnés de remettre un document de format A4 résumé (2 à 3 pages de documents et illustrations réduites).

Remise du prix

Le prix est remis au lauréat, avec une médaille, au cours de la séance annuelle de distribution des récompenses de l'Académie d'Architecture. Toutefois, avant de recevoir son prix, le lauréat devra remettre à l'Académie une brochure regroupant textes et photographies (ou photocopies) couleur de son projet.

Des CD Rom ou Clef USB des projets lauréats seront remises à l'Académie pour être projetées lors de la séance annuelle des récompenses.

Nota

Informations et recommandations du jury sur le site Tony Garnier : www.prixtonygarnier.fr.

*** Remise obligatoire de la fiche de renseignement (voir la page suivante) ***

FICHE DE RENSEIGNEMENT

PRIX TONY GARNIER 2026

NOM _____

Prénom _____

Adresse postale _____

Téléphone _____

Email _____

Ecole _____

Titre du projet _____

Signature _____